Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_099-DE

Conseil municipal du jeudi 18 décembre 2025

DÉLIBERATION

CM 2025-099 Partenariat entre L'Agora et la mairie de Guilers - Programmation du groupe NDIAZ

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre, à 18 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Isabelle NEDELEC, 1è adjointe ; Gilbert QUENTEL, 2è adjoint ; Sophie GUIAVARCH, 3è adjointe ; Olivier YVEN, 4è adjoint ; Bénédicte ROLLET 5è adjoint ; Jean-Jacques CADALEN, 6è adjoint ; Emmanuelle LE BARS, 7è adjointe.

Mmes et MM. Michel RICHARD ; Michel CADOUR ; Nelly GALAIS ; Anne CARRO ; Marie-Françoise KERGLONOU ; Alain CUEFF ; Pierre EVEN ; Thierry COLAS ; Stéphanie POTÉREAU ; Anne-Sophie MORVAN ; Denise PHELEP ; Bruno SIMON ; Sylvie RAVAILLEAU ; Gwenaël KERJEAN ; Jérôme JACOPIN ; Jean-Philippe SOURIMENT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint.

ABSENTS EXCUSÉS :

Pierre OGOR qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Catherine MERCEUR, qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Céline KERANGUEVEN, qui a donné procuration de vote à	Olivier YVEN
Catherine DENIEL, qui a donné procuration de vote à	Gwenaël KERJEAN
Philippe EGELE, qui a donné procuration de vote à	Bénédicte ROLLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel RICHARD

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 10 décembre 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	24
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_099-DE

CM 2025-099 Partenariat entre L'Agora et la mairie de Guilers - Programmation du groupe NDIAZ

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération :

En février 2025, le Centre Socio-culturel de l'Agora et la Mairie de Guilers ont établi un partenariat de programmation, partageant à parts égales l'ensemble des frais liés à la venue du groupe de musique bretonne Plantec à l'Espace Jean Mobian, pour une représentation qui s'est tenue le samedi 8 février 2025. Forts du succès de cette première collaboration, qui a rassemblé plus de 300 personnes, les deux parties souhaitent réitérer ce partenariat.

Pour 2026, la date retenue est le samedi 14 février, avec en tête d'affiche le groupe Ndiaz, un acteur majeur de la scène bretonne reconnu à l'échelle nationale et internationale.

Ce partenariat permettra de programmer un groupe de renom, de valoriser la musique bretonne, d'enrichir la saison culturelle de la Mairie de Guilers et de renforcer la collaboration locale autour d'une programmation culturelle, tout en mutualisant les coûts liés à une production artistique de qualité.

Une convention sera établie, définissant le partage à parts égales des frais de programmation, ainsi que la possibilité pour la Mairie de Guilers de gérer la totalité de la billetterie. À la clôture de la vente des billets, les recettes seront réparties équitablement entre le Centre Socio-culturel de l'Agora et la Mairie de Guilers.

* * *

Le Conseil municipal,

VU l'avis de la **commission « Culture, animation, jeunesse, éducation, enfance, sport, associations » du 11 décembre 2025** : favorable ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a validé** ce partenariat et **a autorisé** Monsieur le maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

MAIRIE DE GUILERS 29820 FINISTÈRE

Le secrétaire de séance,
Michel RICHARD

MAIRIE DE GUILERS 29820 FINISTÈRE